

## VILLE DE SAINT-QUENTIN

## ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE DEUX PARCELLES PRIVEES SITUEES SUR UNE VOIE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE RUE DE LA CIMENTERIE A SAINT-QUENTIN (02100)

## Par arrêté en date du 12 mai 2021

Madame Frédérique MACAREZ, Maire de la Commune de Saint-Quentin (02100) informe les personnes intéressées qu'une enquête publique préalable au transfert dans le domaine public communal de deux parcelles privées situées sur une voie ouverte à la circulation publique, cadastrées CO 253 de 250 m² et CO 173p de 112 m², sises rue de la Cimenterie à Saint-Quentin, se déroulera à la Mairie de Saint-Quentin place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin (02100), pendant une durée de 17 jours, du lundi 14 juin 2021 au mercredi 30 juin 2021 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et, soit consigner ses observations sur le registre d'enquête, soit les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie de Saint-Quentin, à l'attention de Monsieur Pascal HIRSON, Commissaire-Enquêteur qui tiendra ses permanences à l'Hôtel de Ville – place de l'Hôtel de Ville à Saint-Quentin (02100) :

- le lundi 14 juin 2021 de 14h00 à 17h00,
- le vendredi 18 juin 2021 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 26 juin 2021 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 30 juin 2021 de 14h00 à 17h00.

Il est également possible d'adresser ses observations par mail à Monsieur Pascal HIRSON à l'adresse suivante : ce-enquetepub-sq-ruescimenteriedes jardins @ orange.fr

Les informations relatives à la tenue de l'enquête publique et le dossier sont consultables sur le site internet de la Ville de Saint-Quentin. <a href="http://www.saint-quentin.fr">http://www.saint-quentin.fr</a>.

Le Commissaire Enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, et les transmettra à Madame le Maire dans un délai de quinze jours, à l'expiration de l'enquête.